

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 5 février 2014

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

Préavis 01-2014 Renouvellement du système de sauvegardes Crédit demandé CHF 170'000.00

Le Conseil communal de Pully

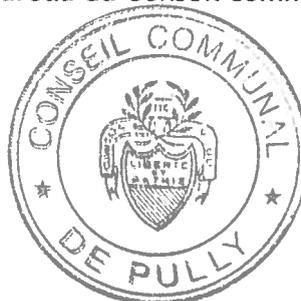
- vu le préavis municipal N° 01-2014 du 4 décembre 2013,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- approuver le remplacement du système de sauvegardes informatiques et d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 170'000.00 TTC destiné à en couvrir les coûts ;
- de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une année, déduction faite des montants facturés aux différents partenaires, et de prélever la somme de CHF 118'900.00 TTC sur le fonds de renouvellement informatique.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

Pierre ZAPPELLI



La secrétaire

J. Vallotton
Jacqueline VALLOTTON